



PAYS LOUDUNAIS
Communauté de Communes

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Mercredi 15 avril 2015

PROCES VERBAL

En l'an 2015, le 15 avril à 18h00, le Conseil de Communauté, dûment convoqué le 9 avril 2015, s'est réuni sous la Présidence de Bruno BELIN, Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais, en présence de 10 Vice-Présidents et des Conseillers Communautaires suivants :

Nombre de présents : 67 (quorum à 39)

COMMUNES	DELEGUES
CANTON DE LOUDUN	
➤ LOUDUN (dont ROSSAY)	Joël Dazas, André Kling, Nathalie Giansanti, Françoise Dubois, Jean-Pierre Jager, Gilles Roux, Pierre Ducrot, Bernadette Vaucelle, Angéline Thibault, Willy Lassalle, Guillaume Villain, Pierre Lantier
➤ ANGLIERS	René Girard, Alain Rigaud
➤ ARCAY	Alain Noé
➤ AULNAY	Gérard Hérault
➤ BASSES	Monique Vivion
➤ BERRIE	Jean-Paul Fulneau
➤ BERTHEGON	Bernadette Cottier
➤ BEUXES	Jean Robert, Marylène Fleuriau
➤ BOURNAND	Marcel Lorain, Alain Louis
➤ CEAUX EN LOUDUN	Michel Lusse
➤ CHALAIS	Hubert Baufumé, Michel Gilloire
➤ CRAON	Bernard Métais
➤ CURCAY SUR DIVE	Bruno Lefebvre
➤ DERCE	Christophe Bruneau
➤ GLENOUZE	Jean-Claude Grignon
➤ GUESNES	Françoise Pichereau
➤ LA CHAUSSEE	
➤ LA GRIMAUDIERE (dont NOTRE DAME D'OR, VERGER SUR DIVE)	Claude Sergent
➤ LA ROCHE RIGAUT	James Garault, Jean-Yves Aucher
➤ LES TROIS MOUTIERS	Marie-Jeanne Bellamy, Bernard Sonnevillle-Coupé, France Dupuy
➤ MARTAIZE	Jean-Marc Mureau
➤ MAULAY	Jeanne-Marie Ritoux-Bodin
➤ MAZEUIL	Patrice François
➤ MESSEME	Maryvonne Maillard
➤ MONCONTOUR (dont MESSAIS, OUZILLY VIGNOLLES, SAINT CHARTRES)	Edouard Renaud, Jean-Jacques Houllier
➤ MONTS SUR GUESNES	Bruno Belin, Martine Picard
➤ MORTON	Jean-Claude Aubineau
➤ MOUTERRE SILLY	Jacques Varennes, Sylvie Anglicheau
➤ NUEIL SOUS FAYE	Christian Ritoux,
➤ POUANCAY	Pierre Chauvin
➤ POUANT	Jacques Proust
➤ PRINCAY	Frédéric Mignon
➤ RANTON	Pascal Brault
➤ RASLAY	Michel Servain
➤ ROIFFE	Didier Baillergeau, Bruno Verdier
➤ SAINT CLAIR	Nicole Berger
➤ SAINT JEAN DE SAUVES (dont FRONTENAY SUR DIVE)	Alexandra Baulin-Lumineau, Claude Barrin
➤ SAINT LAON	Yves Baudoin
➤ SAINT LEGER DE MONTBRILLAIS	René Ragot
➤ SAIRES	Bernard Servant
➤ SAIX	
➤ SAMMARCOLLES	William Archambault, Jean Malécot
➤ TERNAY	Hugues Marteau
➤ VERRUE	Roland Leboucher
➤ VEZIERES	Francis Chopet

Etaient également présents :

M. Challot, Trésorier,

Les services de la Communauté de Communes du Pays Loudunais.

Nombre de pouvoirs : 7

- **Aumond Martine**, Conseiller communautaire de Loudun, a donné pouvoir à Lantier Pierre, Conseiller communautaire de Loudun.
- **Enon Anne-Sophie**, Conseillère communautaire de Loudun, a donné pouvoir à Giansanti Nathalie, Conseillère communautaire de Loudun.
- **Mousseau Laurence**, Conseillère communautaire de Loudun, a donné pouvoir à Kling André, Conseillère communautaire de Loudun.
- **Roy-Poirault Christine**, Conseillère communautaire de Loudun, a donné pouvoir à Jager Jean-Pierre, Conseiller communautaire de Loudun.
- **Villain Henri**, Conseiller communautaire de Ceaux-en-Loudun, a donné pouvoir à Lusse Michel, Conseiller communautaire de Ceaux-en-Loudun.
- **Legrand Alain**, Conseiller communautaire de La Chaussée, a donné pouvoir à Girard René, Conseiller communautaire d'Angliers.
- **Zagaroli Louis**, Conseiller communautaire de Moncontour, a donné pouvoir à Renaud Edouard, Conseiller communautaire de Moncontour.

Bruno BELIN, Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais, après avoir constaté le quorum, ouvre la séance du Conseil de Communauté à 18h00,
Le Conseil de Communauté désigne à l'unanimité comme Secrétaire de Séance Bernard SERVANT, Maire de Saires.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 8 AVRIL 2015

1. FINANCES – ÉVALUATION DE LA DÉPENSE PUBLIQUE

- Comptes Administratifs 2014 – vote du compte administratif, approbation du compte de gestion, affectation du résultat de l'exercice 2015,
- Budgets Primitifs 2015

2. COLLECTE DES DÉCHETS

- Modification du règlement de collecte

3. DÉVELOPPEMENT LOCAL : LOTISSEMENTS – CENTRES BOURGS – ATELIER DE LA CRÉATION – CORDÉE TPE

- Convention de mandat – Vente des parcelles du lotissement de POUANT
- Convention de transfert des ouvrages d'eau et d'assainissement de la Zone d'activités de Trois-Moutiers

4. CULTURE - VIE ASSOCIATIVE

- Attribution de subventions au titre des fonds propres de la Communauté de Communes du Pays Loudunais – 1^{ère} session de l'année 2015
- Association POITOU-CHARENTES ANIMATION – Convention de partenariat

5. RAPPEL DES DÉCISIONS

Présentée par Edouard RENAUD

COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF, APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

• ***Budget Principal – Section de Fonctionnement et Investissement :***

1. Vote du compte administratif 2014

Il est proposé au Conseil de Communauté d'examiner, sous la présidence de M. Edouard Renaud, le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. Bruno Belin, Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et de donner acte de la présentation faite du compte administratif « Budget Principal » comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	7 271 767.21 €	2 120 288.79 €	9 392 056.00 €
Recettes	7 108 771.49 €	2 559 591.07 €	9 668 362.56 €
Résultat de l'exercice	-162 995.72 €	439 302.28 €	276 306.56 €
Report exercice antérieur	872 682.86 €	33 313.61 €	905 996.47 €
Résultat cumulé	709 687.14 €	472 615.89 €	1 182 303.03 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le compte administratif « Budget Principal » 2014.

2. Approbation du compte de gestion

Le Conseil de Communauté, après présentation du compte administratif et du compte de gestion du « Budget Principal » 2014, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2014

Le Conseil de Communauté :

- après avoir entendu le compte administratif 2014,
- constatant que le compte administratif fait apparaître
 - o un excédent de fonctionnement de 709 687.14 €
 - o et un excédent d'investissement de 472 615.89 €
- considérant l'état des restes à réaliser qui s'élève à
 - o dépenses 1 963 595.04 €
 - o recettes 1 274 712.23 €

accepte à l'unanimité d'affecter sur le budget 2015 :

- *le résultat d'investissement comme suit :
 - investissement compte 001 recettes 472 615.89 €
- *le résultat de fonctionnement comme suit :
 - investissement compte 1068 recettes 222 123.73 €
 - fonctionnement compte 002 recettes 487 563.41 €
 - 709 687.14 €

accepte à l'unanimité que suite à la délibération du 26/11/2014 mentionnant la fermeture du budget annexe « Lotissements CCPL », les résultats de clôture de ce budget seront reportés en fonctionnement et investissement du budget principal. Les comptes 002 excédent de fonctionnement et 001 excédent d'investissement seront modifiés en conséquence.

• **Budget Annexe Hors Taxe Développement Economique – Section de Fonctionnement et Investissement :**

1. Vote du compte administratif 2014

Il est proposé au Conseil de Communauté d'examiner, sous la présidence de M. Edouard Renaud, le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. Bruno Belin, Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et de donner acte de la présentation faite du compte administratif « Budget annexe Hors Taxe Développement Economique » comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	620 628.93 €	721 560.18 €	1 342 189.11 €
Recettes	822 907.94 €	727 907.62 €	1 550 815.56 €
Résultat de l'exercice	202 279.01 €	6 347.44 €	208 626.45 €
Report exercice antérieur	2 600.11 €	-34 679.07 €	-32 078.96 €
Résultat cumulé	204 879.12 €	-28 331.63 €	176 547.49 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le compte administratif « Budget annexe Hors Taxe Développement Economique » 2014.

2. Approbation du compte de gestion

Le Conseil de Communauté, après présentation du compte administratif et du compte de gestion du « Budget annexe Hors Taxe Développement Economique » 2014, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2014

Le Conseil de Communauté :

- après avoir entendu le compte administratif 2014,
- constatant que le compte administratif fait apparaître
 - o un **excédent** de fonctionnement de 204 879.12 €
 - o et un **déficit** d'investissement de -28 331.63 €
- considérant l'état des restes à réaliser qui s'élève à
 - o dépenses 154 024.36 €
 - o recettes 0.00 €

accepte à l'unanimité d'affecter sur le budget 2015 :

- *le résultat d'investissement comme suit :
 - investissement compte 001 dépenses -28 331.63 €
- *le résultat de fonctionnement comme suit :
 - investissement compte 1068 recettes 203 000.00 €
 - fonctionnement compte 002 recettes 1 879.12 €
 - 204 879.12 €

• **Budget Annexe Hors Taxe lotissements – Section de Fonctionnement et Investissement :**

1. Vote du compte administratif 2014

Il est proposé au Conseil de Communauté d'examiner, sous la présidence de M. Edouard Renaud, le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. Bruno Belin, Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et de donner acte de la présentation faite du compte administratif « Budget lotissements » comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	24 396.34 €	3 993.30 €	28 389.64 €
Recettes	24 381.94 €	24 281.61 €	48 663.55 €
Résultat de l'exercice	-14.40 €	20 288.31 €	20 273.91 €
Report exercice antérieur	-32 622.60 €	162 368.65 €	129 746.05 €
Résultat cumulé	-32 637.00 €	182 656.96 €	150 019.96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le compte administratif « Budget lotissements » 2014.

2. Approbation du compte de gestion

Le Conseil de Communauté, après présentation du compte administratif et du compte de gestion du « Budget Lotissements » 2014, approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2014

Le Conseil de Communauté :

- après avoir entendu le compte administratif 2014,
- constatant que le compte administratif fait apparaître
 - o un **déficit** de fonctionnement de -32 637.00 €
 - o et un **excédent** d'investissement de 182 656.96 €
- considérant la délibération du 26/11/2014 mentionnant la fermeture de ce budget annexe « Lotissements CCPL »
- considérant qu'il n'existe aucun restes à réaliser, ni en dépenses, ni en recettes,

accepte à l'unanimité d'affecter sur le budget principal 2015 :

*le résultat d'investissement comme suit :

- investissement compte 001 recettes 182 656.96 €

*le résultat de fonctionnement comme suit :

- fonctionnement compte 002 dépenses -32 637.00 €

• **Budget Annexe Hors Taxe lotissement de Sammarçolles – Section de Fonctionnement et d'Investissement :**

1. Vote du compte administratif 2014

Il est proposé au Conseil de Communauté d'examiner, sous la présidence de M. Edouard Renaud, le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. Bruno Belin, Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et de donner acte de la présentation faite du compte administratif « Budget Lotissement de Sammarçolles » comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	96 428.53 €	96 428.13 €	192 856.66 €
Recettes	122 028.13 €	96 428.13 €	218 456.26 €
Résultat de l'exercice	25 599.60 €	0.00 €	25 599.60 €
Report exercice antérieur	13 907.85 €	-96 428.13 €	-82 520.28 €
Résultat cumulé	39 507.45 €	-96 428.13 €	-56 920.68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le compte administratif « Budget Lotissement de Sammarçolles » 2014.

2. Approbation du compte de gestion

Le Conseil de Communauté, après présentation du compte administratif et du compte de gestion du « Budget Lotissement de Sammarçolles » 2014, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2014

Le Conseil de Communauté :

- après avoir entendu le compte administratif 2014,
- constatant que le compte administratif fait apparaître
 - o un **excédent** de fonctionnement de 39 507.45 €
 - o et un **déficit** d'investissement de -96 428.13 €
- considérant qu'il n'existe aucun restes à réaliser, ni en dépenses, ni en recettes,

accepte à l'unanimité d'affecter sur le budget 2015 :

*le résultat d'investissement comme suit :

- investissement compte 001 dépenses -96 428.13 €

*le résultat de fonctionnement comme suit :

- fonctionnement compte 002 recettes 39 507.45 €

• **Budget Annexe Hors Taxe lotissement de Prinçay – Section de Fonctionnement et d'Investissement :**

1. Vote du compte administratif 2014

Il est proposé au Conseil de Communauté d'examiner, sous la présidence de M. Edouard Renaud, le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. Bruno Belin, Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et de donner acte de la présentation faite du compte administratif « Budget Lotissement de Prinçay » comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	37 058.47 €	37 058.47 €	74 116.94 €
Recettes	37 058.47 €	37 058.47 €	74 116.94 €
Résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Report exercice antérieur	-8 507.77 €	-37 058.47 €	-45 566.24 €
Résultat cumulé	-8 507.77 €	-37 058.47 €	-45 566.24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le compte administratif « Budget Lotissement de Prinçay » 2014.

2. Approbation du compte de gestion

Le Conseil de Communauté, après présentation du compte administratif et du compte de gestion du « Budget Lotissement de Prinçay » 2014, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2014

Le Conseil de Communauté :

- après avoir entendu le compte administratif 2014,
- constatant que le compte administratif fait apparaître
 - o un **déficit** de fonctionnement de -8 507.77 €
 - o et un **déficit** d'investissement de -37 058.47 €
- considérant qu'il n'existe aucun restes à réaliser, ni en dépenses, ni en recettes,

accepte à l'unanimité d'affecter sur le budget 2015 :

*le résultat d'investissement comme suit :

- investissement compte 001 dépenses -37 058.47 €

*le résultat de fonctionnement comme suit :

- fonctionnement compte 002 dépenses -8 507.77 €

• **Budget Annexe Hors Taxe lotissement de Monts sur Guesnes « Le bourg » – Section de Fonctionnement et d'Investissement :**

1. Vote du compte administratif 2014

Il est proposé au Conseil de Communauté d'examiner, sous la présidence de M. Edouard Renaud, le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. Bruno Belin, Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et de donner acte de la présentation faite du compte administratif « Budget Lotissement de Monts sur Guesnes Le Bourg » comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	53 817.50 €	53 817.50 €	107 635.00 €
Recettes	53 817.50 €	53 817.50 €	107 635.00 €
Résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Report exercice antérieur	12 781.64 €	-53 817.50 €	-41 035.86 €

Résultat cumulé	12 781.64 €	-53 817.50 €	-41 035.86 €
-----------------	-------------	--------------	--------------

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le compte administratif « Budget Lotissement de Monts sur Guesnes Le Bourg » 2014.

2. Approbation du compte de gestion

Le Conseil de Communauté, après présentation du compte administratif et du compte de gestion du « Budget Lotissement de Monts sur Guesnes Le Bourg » 2014, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2014

Le Conseil de Communauté :

- après avoir entendu le compte administratif 2014,
- constatant que le compte administratif fait apparaître
 - o un **excédent** de fonctionnement de 12 781.64 €
 - o et un **déficit** d'investissement de -53 817.50 €
- considérant qu'il n'existe aucun restes à réaliser, ni en dépenses, ni en recettes,

accepte à l'unanimité d'affecter sur le budget 2015 :

*le résultat d'investissement comme suit :

- investissement compte 001 dépenses -53 817.50 €

*le résultat de fonctionnement comme suit :

- fonctionnement compte 002 recettes 12 781.64 €

- *Budget Annexe Hors Taxe lotissement de Berthegeon – Section de Fonctionnement et d'Investissement :*

1. Vote du compte administratif 2014

Il est proposé au Conseil de Communauté d'examiner, sous la présidence de M. Edouard Renaud, le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. Bruno Belin, Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et de donner acte de la présentation faite du compte administratif « Budget Lotissement de Berthegeon » comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	23 762.16 €	23 762.16 €	47 524.32 €
Recettes	23 762.16 €	23 762.16 €	47 524.32 €
Résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Report exercice antérieur	127.45 €	-23 762.16 €	-23 634.71 €
Résultat cumulé	127.45 €	-23 762.16 €	-23 634.71 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le compte administratif « Budget Lotissement de Berthegeon » 2014.

2. Approbation du compte de gestion

Le Conseil de Communauté, après présentation du compte administratif et du compte de gestion du « Budget Lotissement de Berthegeon » 2014, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2014

Le Conseil de Communauté :

- après avoir entendu le compte administratif 2014,
- constatant que le compte administratif fait apparaître
 - o un **excédent** de fonctionnement de 127.45 €
- considérant qu'il n'existe aucun restes à réaliser, ni en dépenses, ni en recettes,

accepte à l'unanimité d'affecter sur le budget 2015 :

*le résultat d'investissement comme suit :

- investissement compte 001 dépenses	-23 762.16 €
*le résultat de fonctionnement comme suit :	
- fonctionnement compte 002 recettes	127.45 €

• ***Budget Annexe Hors Taxe lotissement de Moncontour – Section de Fonctionnement et d’Investissement :***

1. Vote du compte administratif 2014

Il est proposé au Conseil de Communauté d’examiner, sous la présidence de M. Edouard Renaud, le compte administratif de l’exercice 2014 dressé par M. Bruno Belin, Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais, après s’être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l’exercice considéré, et de donner acte de la présentation faite du compte administratif « Budget Lotissement de Moncontour » comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	316 621.31 €	292 459.12 €	609 080.43 €
Recettes	317 259.57 €	316 146.31 €	633 405.88 €
Résultat de l’exercice	638.26 €	23 687.19 €	24 325.45 €
Report exercice antérieur	2.58 €	-141 984.12 €	-141 981.54 €
Résultat cumulé	640.84 €	-118 296.93 €	-117 656.09 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l’unanimité le compte administratif « Budget Lotissement de Moncontour » 2014.

2. Approbation du compte de gestion

Le Conseil de Communauté, après présentation du compte administratif et du compte de gestion du « Budget Lotissement de Moncontour » 2014, approuve à l’unanimité le compte de gestion dressé pour l’exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié par l’ordonnateur, en précisant que celui-ci n’appelle ni observation ni réserve.

3. Affectation du résultat de l’exercice 2014

Le Conseil de Communauté :

- après avoir entendu le compte administratif 2014,
- constatant que le compte administratif fait apparaître
 - o un **excédent** de fonctionnement de 640.84 €
 - o et un **déficit** d’investissement de -118 296.93 €
- considérant qu’il n’existe aucun restes à réaliser, ni en dépenses, ni en recettes,

accepte à l’unanimité d’affecter sur le budget 2015 :

*le résultat d’investissement comme suit :	
- investissement compte 001 dépenses	-118 296.93 €
*le résultat de fonctionnement comme suit :	
- fonctionnement compte 002 recettes	640.84 €

• ***Budget Annexe Hors Taxe lotissement de Pouant – Section de Fonctionnement et d’Investissement :***

1. Vote du compte administratif 2014

Il est proposé au Conseil de Communauté d’examiner, sous la présidence de M. Edouard Renaud, le compte administratif de l’exercice 2014 dressé par M. Bruno Belin, Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais, après s’être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l’exercice considéré, et de donner acte de la présentation faite du compte administratif « Budget Lotissement de Pouant » comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	422 991.45 €	772 792.73 €	1 195 784.18 €
Recettes	422 641.45 €	768 301.97 €	1 190 943.42 €
Résultat de l’exercice	-350.00 €	-4 490.76 €	-4 840.76 €
Report exercice antérieur	30 017.34 €	-59 230.95 €	-29 213.61 €
Résultat cumulé	29 667.34 €	-63 721.71 €	-34 054.37 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté d'adopter le compte administratif « Budget Lotissement de Pouant » 2014.

2. Approbation du compte de gestion

Le Conseil de Communauté, après présentation du compte administratif et du compte de gestion du « Budget Lotissement de Pouant » 2014, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2014

Le Conseil de Communauté :

- après avoir entendu le compte administratif 2014,
- constatant que le compte administratif fait apparaître
 - o un **excédent** de fonctionnement de 29 667.34 €
 - o et un **déficit** d'investissement de -63 721.71 €
- considérant qu'il n'existe aucun restes à réaliser, ni en dépenses, ni en recettes,

accepte à l'unanimité d'affecter sur le budget 2015 :

- *le résultat d'investissement comme suit :
 - investissement compte 001 dépenses -63 721.71 €
- *le résultat de fonctionnement comme suit :
 - fonctionnement compte 002 recettes 29 667.34 €

- **Budget Annexe Hors Taxe lotissement de La Roche-Rigault – Section de Fonctionnement et d'Investissement :**

1. Vote du compte administratif 2014

Il est proposé au Conseil de Communauté d'examiner, sous la présidence de M. Edouard Renaud, le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. Bruno Belin, Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et de donner acte de la présentation faite du compte administratif « Budget Lotissement de La Roche-Rigault » comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	86 048.14 €	86 048.14 €	172 096.28 €
Recettes	86 048.14 €	86 048.14 €	172 096.28 €
Résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Report exercice antérieur	332.02 €	-86 048.14 €	-85 716.12 €
Résultat cumulé	332.02 €	-86 048.14 €	-85 716.12 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le compte administratif « Budget Lotissement de La Roche-Rigault » 2014.

2. Approbation du compte de gestion

Le Conseil de Communauté, après présentation du compte administratif et du compte de gestion du « Budget Lotissement de La Roche-Rigault » 2014, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2014

Le Conseil de Communauté :

- après avoir entendu le compte administratif 2014,
- constatant que le compte administratif fait apparaître
 - o un **excédent** de fonctionnement de 332.02 €
 - o et un **déficit** d'investissement de -86 048.14 €
- considérant qu'il n'existe aucun restes à réaliser, ni en dépenses, ni en recettes,

accepte à l'unanimité d'affecter sur le budget 2015 :

- *le résultat d'investissement comme suit :
 - investissement compte 001 dépenses -86 048.14 €
- *le résultat de fonctionnement comme suit :

• **Budget Annexe Hors Taxe lotissement de Ceaux-en-Loudun – Section de Fonctionnement et d'Investissement :**

1. Vote du compte administratif 2014

Il est proposé au Conseil de Communauté d'examiner, sous la présidence de M. Edouard Renaud, le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. Bruno Belin, Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et de donner acte de la présentation faite du compte administratif « Budget Lotissement de Ceaux-en-Loudun » comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	39 147.16 €	39 147.16 €	78 294.32 €
Recettes	39 147.16 €	39 147.16 €	78 294.32 €
Résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Report exercice antérieur	-6 986.05 €	-39 147.16 €	-46 133.21 €
Résultat cumulé	-6 986.05 €	-39 147.16 €	-46 133.21 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le compte administratif « Budget Lotissement de Ceaux-en-Loudun » 2014.

2. Approbation du compte de gestion

Le Conseil de Communauté, après présentation du compte administratif et du compte de gestion du « Budget Lotissement de Ceaux-en-Loudun » 2014, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2014

Le Conseil de Communauté :

- après avoir entendu le compte administratif 2014,
- constatant que le compte administratif fait apparaître
 - o un **déficit** de fonctionnement de -6 986.05 €
 - o et un **déficit** d'investissement de -39 147.16 €
- considérant qu'il n'existe aucun restes à réaliser, ni en dépenses, ni en recettes,

accepte à l'unanimité d'affecter sur le budget 2015 :

*le résultat d'investissement comme suit :

- investissement compte 001 dépenses -39 147.16 €

*le résultat de fonctionnement comme suit :

- fonctionnement compte 002 dépenses -6 986.05 €

• **Budget Annexe Hors Taxe lotissement d'activités artisanales de Monts-sur-Guesnes – Section de Fonctionnement et d'Investissement :**

1. Vote du compte administratif 2014

Il est proposé au Conseil de Communauté d'examiner, sous la présidence de M. Edouard Renaud, le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. Bruno Belin, Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et de donner acte de la présentation faite du compte administratif « Budget Lotissement d'activités artisanales de Monts-sur-Guesnes » comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	165 922.56 €	164 394.35 €	330 316.91 €
Recettes	165 922.56 €	162 866.14 €	328 788.70 €
Résultat de l'exercice	0.00 €	-1 528.21 €	-1 528.21 €
Report exercice antérieur	85 013.33 €	-88 366.14 €	-3 352.81 €
Résultat cumulé	85 013.33 €	-89 894.35 €	-4 881.02 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le compte administratif « Budget Lotissement d'activités artisanales de Monts-sur-Guesnes » 2014.

2. Approbation du compte de gestion

Il est proposé au Conseil de Communauté, après présentation du compte administratif et du compte de gestion du « Budget d'activités artisanales de Monts sur Guesnes » 2014, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2014

Le Conseil de Communauté :

- après avoir entendu le compte administratif 2014,
- constatant que le compte administratif fait apparaître
 - o un **excédent** de fonctionnement de 85 013.33 €
 - o et un **déficit** d'investissement de -89 894.35 €
- considérant qu'il n'existe aucun restes à réaliser, ni en dépenses, ni en recettes,

accepte à l'unanimité d'affecter sur le budget 2015 :

*le résultat d'investissement comme suit :

- investissement compte 001 dépenses -89 894.35 €

*le résultat de fonctionnement comme suit :

- fonctionnement compte 002 recettes 85 013.33 €

- **Budget Annexe Hors Taxe lotissement d'activités artisanales de Moncontour – Section de Fonctionnement et d'Investissement :**

1. Vote du compte administratif 2014

Il est proposé au Conseil de Communauté d'examiner, sous la présidence de M. Edouard Renaud, le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. Bruno Belin, Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et de donner acte de la présentation faite du compte administratif « Budget Lotissement d'activités artisanales de Moncontour » comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	60 883.31 €	59 424.11 €	160 307.42 €
Recettes	87 523.85 €	7 960.00 €	95 483.85 €
Résultat de l'exercice	26 640.54 €	-51 464.11 €	-24 823.57 €
Report exercice antérieur	0.44 €	49 040.00 €	49 040.44 €
Résultat cumulé	26 640.98 €	-2 424.11 €	24 216.87 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le compte administratif « Budget Lotissement d'activités artisanales de Moncontour » 2014.

2. Approbation du compte de gestion

Il est proposé au Conseil de Communauté, après présentation du compte administratif et du compte de gestion du « Budget d'activités artisanales de Moncontour » 2014, d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2014

Le Conseil de Communauté :

- après avoir entendu le compte administratif 2014,
- constatant que le compte administratif fait apparaître
 - o un **excédent** de fonctionnement de 26 640.98 €
 - o et un **excédent** d'investissement de -2 424.11 €
- considérant qu'il n'existe aucun restes à réaliser, ni en dépenses, ni en recettes,

accepte à l'unanimité d'affecter sur le budget 2015 :

*le résultat d'investissement comme suit :

- investissement compte 001 dépenses	-2 424.11 €
*le résultat de fonctionnement comme suit :	
- fonctionnement compte 002 recettes	26 640.98 €

• **Budget Annexe Hors Taxe lotissement d'activités artisanales des Trois-Moutiers – Section de Fonctionnement et d'Investissement :**

1. Vote du compte administratif 2014

Il est proposé au Conseil de Communauté d'examiner, sous la présidence de M. Edouard Renaud, le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. Bruno Belin, Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et de donner acte de la présentation faite du compte administratif « Budget Lotissement d'activités artisanales de Les Trois-Moutiers » comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	244 153.69 €	243 903.69 €	488 057.38 €
Recettes	347 604.08 €	139 398.26 €	487 002.34 €
Résultat de l'exercice	103 450.39 €	-104 505.43 €	-1 055,04 €
Report exercice antérieur	0.04 €	-12 398.26 €	- 12 398,22 €
Résultat cumulé	103 450.43 €	-116 903.69 €	-13 453.26 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le compte administratif « Budget Lotissement d'activités artisanales des Trois-Moutiers » 2014.

2. Approbation du compte de gestion

Le Conseil de Communauté, après présentation du compte administratif et du compte de gestion du « Budget d'activités artisanales des Trois-Moutiers » 2014, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2014

Le Conseil de Communauté :

- après avoir entendu le compte administratif 2014,
- constatant que le compte administratif fait apparaître
 - o un **excédent** de fonctionnement de 103 450.43 €
 - o et un **déficit** d'investissement de -116 903.69 €
- considérant qu'il n'existe aucun restes à réaliser, ni en dépenses, ni en recettes,

accepte à l'unanimité d'affecter sur le budget 2015 :

*le résultat d'investissement comme suit :	
- investissement compte 001 dépenses	-116 903.69 €
*le résultat de fonctionnement comme suit :	
- fonctionnement compte 002 recettes	103 450.43 €

BUDGETS PRIMITIFS 2015

• **Budget Principal – Section de Fonctionnement et Investissement :**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, au vu du programme d'investissement 2015 et après examen des prévisions en section de fonctionnement pour l'année 2015 :

⇒ adopte à la majorité (1 avis contraire, 73 avis favorables) le Budget Primitif « Budget Principal » de la Communauté de Communes du Pays Loudunais pour 2015, qui s'équilibre comme suit :

- ✓ en section de fonctionnement à 7 714 192.00 €
(Y compris reprise du déficit du budget « Lotissements CCPL » clos au 31/12/2014)
- ✓ en section d'investissement à 4 889 665.37 €

• **Budget Annexe Hors Taxe Développement Economique – Section de Fonctionnement et Investissement :**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, au vu du programme d'investissement 2015 et après examen des prévisions en section de fonctionnement pour l'année 2015 :

⇒ adopte à la majorité (1 avis contraire, 73 avis favorables) le Budget Primitif « Budget annexe Développement Économique » de la Communauté de Communes du Pays Loudunais pour 2015, qui s'équilibre comme suit :

✓	<u>en section de fonctionnement</u> à	460 430.00 €
✓	<u>en section d'investissement</u> à (Y compris les restes à réaliser)	423 700.00 €

• **Budget Annexe Hors Taxe lotissement de Sammarçolles – Section de Fonctionnement et d'Investissement :**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, au vu du programme d'investissement 2015 et après examen des prévisions en section de fonctionnement pour l'année 2015 :

⇒ adopte à la majorité (1 avis contraire, 73 avis favorables) le Budget Primitif « Budget annexe Hors Taxe Lotissement de Sammarçolles » de la Communauté de Communes du Pays Loudunais pour 2015, qui s'équilibre comme suit :

✓	<u>en section de fonctionnement</u> à	240 387.98 €
✓	<u>en section d'investissement</u> à	192 856.26 €

• **Budget Annexe Hors Taxe lotissement de Prinçay – Section de Fonctionnement et d'Investissement :**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, au vu du programme d'investissement 2015 et après examen des prévisions en section de fonctionnement pour l'année 2015 :

⇒ adopte à la majorité (1 avis contraire, 73 avis favorables) le Budget Primitif « Budget annexe Hors Taxe Lotissement de Prinçay » de la Communauté de Communes du Pays Loudunais pour 2015, qui s'équilibre comme suit :

✓	<u>en section de fonctionnement</u> à	82 623.96 €
✓	<u>en section d'investissement</u> à	74 116.19 €

• **Budget Annexe Hors Taxe lotissement de Monts sur Guesnes « Le bourg » – Section de Fonctionnement et d'Investissement :**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, au vu du programme d'investissement 2015 et après examen des prévisions en section de fonctionnement pour l'année 2015 :

⇒ adopte à la majorité (1 avis contraire, 73 avis favorables) le Budget Primitif « Budget annexe Hors Taxe Lotissement de Monts sur Guesnes Le Bourg » de la Communauté de Communes du Pays Loudunais pour 2015, qui s'équilibre comme suit :

✓	<u>en section de fonctionnement</u> à	118 983.94 €
✓	<u>en section d'investissement</u> à	107 635.00 €

• **Budget Annexe Hors Taxe lotissement de Berthezon – Section de Fonctionnement et d'Investissement :**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, au vu du programme d'investissement 2015 et après examen des prévisions en section de fonctionnement pour l'année 2015 :

⇒ adopte à la majorité (1 avis contraire, 73 avis favorables) le Budget Primitif « Budget annexe Hors Taxe Lotissement de Berthezon » de la Communauté de Communes du Pays Loudunais pour 2015, qui s'équilibre comme suit :

✓	<u>en section de fonctionnement</u> à	47 715.61 €
✓	<u>en section d'investissement</u> à	47 524.32 €

• **Budget Annexe Hors Taxe lotissement de Moncontour – Section de Fonctionnement et d'Investissement :**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, au vu du programme d'investissement 2015 et après examen des prévisions en section de fonctionnement pour l'année 2015 :

⇒ adopte à la majorité (1 avis contraire, 73 avis favorables) le Budget Primitif « Budget annexe Hors Taxe Lotissement de Moncontour » de la Communauté de Communes du Pays Loudunais pour 2015, qui s'équilibre comme suit :

✓	<u>en section de fonctionnement</u> à	544 316.52 €
✓	<u>en section d'investissement</u> à	536 593.86 €

• **Budget Annexe Hors Taxe lotissement de Pouant – Section de Fonctionnement et d'Investissement :**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, au vu du programme d'investissement 2015 et après examen des prévisions en section de fonctionnement pour l'année 2015 :

⇒ adopte à la majorité (1 avis contraire, 73 avis favorables) le Budget Primitif « Budget annexe Hors Taxe Lotissement de Pouant » de la Communauté de Communes du Pays Loudunais pour 2015, qui s'équilibre comme suit :

✓	<u>en section de fonctionnement</u> à	888 041.19 €
✓	<u>en section d'investissement</u> à	842 443.42 €

• **Budget Annexe Hors Taxe lotissement de La Roche Rigault – Section de Fonctionnement et d'Investissement :**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, au vu du programme d'investissement 2015 et après examen des prévisions en section de fonctionnement pour l'année 2015 :

⇒ adopte à la majorité (1 avis contraire, 73 avis favorables) le Budget Primitif « Budget annexe Hors Taxe Lotissement de La Roche Rigault » de la Communauté de Communes du Pays Loudunais pour 2015, qui s'équilibre comme suit :

✓	<u>en section de fonctionnement</u> à	173 012.16 €
✓	<u>en section d'investissement</u> à	172 096.28 €

• **Budget Annexe Hors Taxe lotissement de Ceaux en Loudun – Section de Fonctionnement et d'Investissement :**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, au vu du programme d'investissement 2015 et après examen des prévisions en section de fonctionnement pour l'année 2015 :

⇒ adopte à la majorité (1 avis contraire, 73 avis favorables) le Budget Primitif « Budget annexe Hors Taxe Lotissement de Ceaux en Loudun » de la Communauté de Communes du Pays Loudunais pour 2015, qui s'équilibre comme suit :

✓	<u>en section de fonctionnement</u> à	85 280.37 €
✓	<u>en section d'investissement</u> à	78 294.32 €

• **Budget Annexe Hors Taxe lotissement d'activités artisanales de Monts sur Guesnes – Section de Fonctionnement et d'Investissement :**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, au vu du programme d'investissement 2015 et après examen des prévisions en section de fonctionnement pour l'année 2015 :

⇒ adopte à la majorité (1 avis contraire, 73 avis favorables) le Budget Primitif « Lotissement d'activités artisanales de Monts sur Guesnes » de la Communauté de Communes du Pays Loudunais pour 2015, qui s'équilibre comme suit :

✓	<u>en section de fonctionnement</u> à	345 694.35 €
✓	<u>en section d'investissement</u> à	334 594.35 €

• **Budget Annexe Hors Taxe lotissement d'activités artisanales de Moncontour – Section de Fonctionnement et d'Investissement :**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, au vu du programme d'investissement 2015 et après examen des prévisions en section de fonctionnement pour l'année 2015 :

⇒ adopte à la majorité (1 avis contraire, 73 avis favorables) le Budget Primitif « Budget annexe Hors Taxe Lotissement d'activités artisanales de Moncontour » de la Communauté de Communes du Pays Loudunais pour 2015, qui s'équilibre comme suit :

✓	<u>en section de fonctionnement</u> à	358 808.66 €
✓	<u>en section d'investissement</u> à	334 808.22 €

• **Budget Annexe Hors Taxe lotissement d'activités artisanales des Trois Moutiers – Section de Fonctionnement et d'Investissement :**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, au vu du programme d'investissement 2015 et après examen des prévisions en section de fonctionnement pour l'année 2015 :

⇒ adopte à la majorité (1 avis contraire, 73 avis favorables) le Budget Primitif « Budget annexe Hors Taxe Lotissement d'activités artisanales des Trois Moutiers » de la Communauté de Communes du Pays Loudunais pour 2015, qui s'équilibre comme suit :

✓	<u>en section de fonctionnement</u> à	755 903.69 €
✓	<u>en section d'investissement</u> à	823 903.69 €

2 – COLLECTE DES DÉCHETS

Présentée par Hubert BAUFUME

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE COLLECTE

VU la délibération du Conseil de Communauté n°2010-5-22 du 22 septembre 2010 autorisant à adopter le règlement de service de collecte des déchets et assimilés,

VU la délibération n° 2014-7-31 du 26 novembre 2014 modifiant les conditions de dépôts de des gravats et des déchets verts pour les professionnels et les particuliers,

La commission déchets ménagers constate que les entreprises individuelles ou les salariés CESU ne peuvent facturer à leurs clients l'évacuation et le traitement des déchets verts et que les déchets verts déposés par ces professionnels sont aussi des déchets ménagers.

Il est proposé de changer les conditions d'accès dans les déchèteries et de modifier de l'article 5.1.2 du règlement de collecte : « l'apport de déchets verts est gratuit pour les professionnels si l'origine des déchets est ménagère. Le professionnel devra présenter une attestation signée de l'usager dans la limite de 10 attestations par an et d'un volume de 2m³ par dépôt »

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ce dossier et décide de modifier l'article 5.1.2 du règlement de collecte déchets ménagers et assimilés en conséquence.

3 – DÉVELOPPEMENT LOCAL : LOTISSEMENTS – CENTRE-BOURGS – ATELIER DE LA CRÉATION – CORDÉE TPE

Présentée par Marie-Jeanne BELLAMY

CONVENTION DE MANDAT – VENTE DES PARCELLES DU LOTISSEMENT DE POUANT

CONSIDERANT qu'il reste 17 parcelles viabilisées du lotissement de POUANT à vendre,

CONSIDERANT que le réseau immobilier SAFTI, par l'intermédiaire de Monsieur Christophe MOREAU, propose la signature d'un mandat exclusif de trois mois pour essayer de les vendre via une publicité élargie,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation à signer la convention de mandat exclusif avec Monsieur Christophe MOREAU pour la vente des parcelles du lotissement de POUANT.

CONVENTION DE TRANSFERT DES OUVRAGES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DES TROIS-MOUTIERS

Il est proposé le transfert dans le domaine public du Syndicat mixte « EAUX DE VIENNE – SIVEER » des équipements réalisés par la Communauté de Communes du Pays Loudunais dans le cadre de l'aménagement du lotissement ou de la Zone d'Activités de Moncaillau sur la commune des Trois-Moutiers. Ce transfert concerne les réseaux et ouvrages suivants : réseau d'alimentation en eau potable ; réseau de collecte des eaux usées; ouvrage de pompage ou de traitement des eaux usées.

La cession se fera à titre gratuit en application de l'article L.3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, les ouvrages étant nécessaires à la satisfaction de l'intérêt général par leur affectation au service public d'eau potable et/ou au service public d'assainissement du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation à signer la convention de transfert des ouvrages d'eau et d'assainissement de la ZA Moncaillau au Syndicat mixte « EAUX DE VIENNE-SIVEER » et toutes pièces relatives à ce dossier.

4 – CULTURE – VIE ASSOCIATIVE

Présentée par Pierre DUCROT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DES FONDS PROPRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS – 1^{ÈRE} SESSION DE L'ANNÉE 2015

Il est proposé au Conseil de Communauté de délibérer sur l'attribution des subventions suivantes au titre des fonds propres de la Communauté de Communes :

Date et lieu	Porteur de projet	Objet de la demande	Subvention proposée
Mai-juin-août 2015 Saires	Les Etés de la Vienne	L'art à la campagne (expositions d'art contemporain)	400 €
28/05 et 7/06 2015 Loudun	Dynamic Europe Vienne	Exposition de photographies	250 €

1 ^{er} et 14/03/2015 et 25 et 26/07/2015 Maulay	Association de La Buissonnière	Concours d'équitation	800 €
19/04 et 19/06/2015 Ranton	BOUTABOU	Fête du pain et musique en fête	700 €
année scolaire 2014-2015	ACLE	Spect'acélé	1 000 €
27 et 28 juin 2015 Loudun	Loisirs et Danse Bournand	Spectacle de danse	400 €
Mai-juin 2015 Loudun	Amitié Maroc-Poitou en Loudunais	Journée de regroupement et pique-nique	500 €
9/01/2015 (9 semaines) école de Mouterre	Ville de Mouterre-Silly	Initiation à la musique et instruments à cordes	350 €
année 2014/2015 Pays Loudunais	Bibliothèque Pédagogique en Loudunais	Ecole et Cinéma (9/10/14, 13 et 14/11/14, 4 et 5/12/14, 8,9 et 15/01/15, 16 et 17/04/15) Culture en herbe (16/12/14, 30/01/15 et 12/02/15) Jeunesses Musicales de France (13/01 et 12/03/15)	5 000 €
année 2015 Loudun	Ville de Loudun - médiathèque	Fête du livre jeunesse, Renaudot des lycéens, semaines thématiques autour des mots	2 000 €
TOTAL			11 400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation, à :

- ✓ verser les subventions précitées à l'article 6574.81 « subventions aux associations CCPL » pour les associations, à l'article 657341 « subventions aux communes membres du groupement » pour les communes, et à l'article 6574.89 « subvention aux bibliothèques pédagogiques »,
- ✓ signer toutes pièces relatives à ce dossier.

ASSOCIATION POITOU-CHARENTES ANIMATION – CONVENTION DE PARTENARIAT

CONSIDERANT que l'association POITOU-CHARENTES ANIMATION a prévu d'organiser deux courses cyclistes sur le territoire Loudunais :

9^{ème} édition de la classic féminine Vienne Poitou-Charentes le 21 juin 2015

3^{ème} et 4^{ème} étapes du 29^{ème} tour cycliste international de Poitou-Charentes, le 27 août 2015

CONSIDERANT qu'en échange de la présence des épreuves sportives sur le territoire de la communauté de communes du Pays Loudunais, l'association sollicite une subvention de 29 000 €,

CONSIDERANT que l'association s'engage de son côté à promouvoir le Pays Loudunais via ses outils de communication,

VU la convention de partenariat proposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à la majorité (1 avis contraire, 73 avis favorables) ce dossier et autorise le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation, à :

- ✓ signer la convention de partenariat avec l'association « Poitou-Charentes Animation »,
- ✓ verser une subvention de 29 000 € à ladite association.

5 – RAPPEL DES DÉCISIONS

Le Président rend compte à l'Assemblée des décisions prises par délégation de celle-ci :

DATES	OBJETS
03/04/2015	Refinancement du contrat de prêt N° MON196470CHF auprès de DEXIA

Bruno BELIN clôt la séance à 19 H 05
Fait à Loudun, le 22 avril 2015.

Le Président,
Bruno BELIN



*Veillez nous adresser, par écrit,
vos observations relatives à ce présent procès-verbal sous huit jours.*